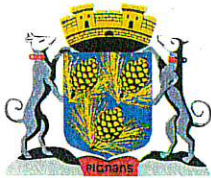


Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 28 mars 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/143

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 28 mars 2023 de la société SOLUTIONS30 sise 15 traverse des Brucs,
à – 06560 - VALBONNE, représentée par KARROUCHI Mohamed et agissant pour le compte d'ORANGE,

ARRÊTE

Article 1 :

Les entreprises SOLUTIONS30 et SETU TELECOM effectueront des travaux de remplacement de cadre et tampon et rehausse de chambre au droit du n° 133 avenue Rossima, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.
Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, la circulation sur l'avenue Rossima sera alternée par feux tricolores.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 08 mai au vendredi 19 mai 2023 inclus.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par les entreprises SOLUTIONS30 et SETU TELECOM qui seront et demeureront seules responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 28 mars 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

